

SAC-251003

ANNEXE 1

Transcription de la 291^e séance

de la réunion du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 3 octobre 2025

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



1. Ouverture

Président d'assemblée : Nous allons commencer. Nous avons atteint le quorum donc bienvenue à cette 291^e séance du Sénat académique. C'est notre première réunion virtuelle de l'année et j'aurais quelques petits messages. D'abord, merci d'ouvrir vos caméras dans la mesure du possible et aussi de fermer vos micros. Évidemment si vous prenez la parole, ouvrez le micro, mais à part ça, ça serait bien pour éviter les bruits que vous fermiez le micro. Nous allons commencer. L'Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi'kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d'amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi'kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n'abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi'kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations. Je vous rappelle que la séance du Sénat académique est webdiffusée. Les scrutateurs et scrutatrices pour cette séance sont Mehdi Awadi et Janice Comeau. Sont excusés Claudine Auger, Alex Brownstein, Florin Filip et Michel Johnson. L'heure de clôture de la séance est fixée à 16 h et puis nous pourrions, à la rigueur, prendre une petite pause de 5-10 minutes vers 15 h. Avant de lancer officiellement la réunion, deux petits rappels. C'est une réunion à distance donc en virtuel. Pour les votes, il y a deux moyens. Dans certains cas, ce seront des votes à main levée donc des votes à main levée, nous procédons un peu différemment. Plutôt que de demander à tous les membres du Sénat de lever la main, règle générale ce qu'on fait c'est qu'on demande à ceux et celles qui s'y opposent de lever la main. Je vous rappellerai en temps et lieu. Dans trois cas par exemple, ce seront des votes Forms donc vous allez recevoir dans le clavardage Teams un lien qui mène vers un vote Forms. Pour les points 10, 12.1 et 14.1, nous allons voter par Forms et dans les cas où ce seront des votes à main levée, je l'indiquerai. Donc voilà.

2. Constatation de la régularité de la convocation

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 2, convocation de la régularité de la convocation. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Bonjour tout le monde. Monsieur le président, la convocation a été envoyée aux membres du Sénat académique le 26 septembre, 2025. L'accès au projet d'ordre du jour et aux documents de la réunion a été donné le même jour. Cette réunion est convoquée par le président du Sénat académique et recteur et vice-chancelier, Dr Denis Prud'homme. Tout est conforme aux procédures prévues au paragraphe 37(1) des Statuts et Règlements, monsieur le président.

3. Vérification du droit de présence

Président d'assemblée : Le point 3, vérification du droit de présence. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Monsieur le président, le droit de présence a été vérifié et tout est en règle.

4. Correspondance

Président d'assemblée : Merci. Le point 4, correspondance. Nous n'avons pas de correspondance à ma connaissance.

Secrétaire générale : Aucune correspondance.

5. Adoption de l'ordre du jour

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 5, adoption de l'ordre du jour. Vous avez devant vous l'ordre du jour. Est-ce que vous avez des questions ou commentaires? Si vous avez des questions ou un commentaire, vous pouvez lever la main. Sinon, nous procéderons au vote dans quelques minutes. Pas de question, est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut proposer l'adoption de l'ordre du jour, levez la main. Amel Kaouche appuyée par Hélène Albert. Je répète, Amel Kaouche appuyée par Hélène Albert. Maintenant nous allons voter à main levée donc si vous vous opposez à l'adoption de l'ordre du jour, levez la main. M. Dako, j'imagine que vous ne vous opposez pas à l'adoption de l'ordre du jour? Non? Parfait, donc l'ordre du jour est adopté.

6. Adoption du procès-verbal SAC-250825

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 6, adoption du procès-verbal de la dernière réunion du Sénat académique qui s'est tenue le 25 août, 2025. Est-ce qu'il y a des questions d'abord? Est-ce qu'il y a quelqu'un qui voudrait d'abord proposer l'adoption du procès-verbal? Levez la main. Mathieu Lang appuyé par Éric Trudel. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur le procès-verbal? Hélène Albert.

Albert : Désolée, j'essaie de me chicaner avec mes deux écrans et je ne peux pas baisser ma main facilement. Désolée. Merci.

Président d'assemblée : Parfait, aucun problème. Nous allons voter. Si vous vous opposez à l'adoption du procès-verbal, levez la main. Je ne vois aucune main levée donc c'est adopté à l'unanimité. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Il me fait plaisir de vous dire que ce procès-verbal-là a été préparé en utilisant Co-pilote. C'est une nouveauté dans la préparation du procès-verbal. On a prévu une petite note à la page 3 qui dit, le secrétariat général utilise divers outils électroniques pour la préparation des réunions et des documents dont DiliTrust et Co-pilote. Il y a un projet pilote qui est en cours et on l'a utilisé. Alors vous voyez peut-être ou vous reconnaissez peut-être des énumérations qui ressemblent beaucoup, c'est le cas à la page 11 du document. La note risque d'être là longtemps, mais si vous avez des questions par rapport à ça, hésitez pas à communiquer avec nous au secrétariat général.

7. Affaires découlant du procès-verbal

7.1 Travaux du groupe de travail portant sur la gouvernance universitaire inclusive et la reconnaissance des perspectives étudiantes

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Le point 7, affaires découlant du procès-verbal; le point 7.1, travaux du groupe de travail portant sur la gouvernance universitaire inclusive et la reconnaissance des perspectives étudiantes. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Vous vous souviendrez au dernier semestre, il y a une déclaration pour une gouvernance universitaire inclusive et la reconnaissance des perspectives étudiantes qui avait été déposée au Sénat académique et depuis ce temps, il y a un groupe de travail qui réfléchit sur les questions qui avaient été soulevées. Alors ici, on veut présenter un rapport d'état qui indique un peu la nature des activités. Dans le tableau des activités, vous avez au début c'était plutôt préliminaire aux mois de mars et avril la mise en place du comité et du groupe de travail et puis essentiellement, le groupe de travail a commencé par réfléchir sur leur propre perception par rapport à la déclaration et les éléments de la déclaration. Des tableaux ont été préparés, des grands tableaux, et ont alimenté les discussions par la suite. La première réunion a eu lieu le 10 juin et puis à ce moment-là, on a mis l'accent sur le point 3.1 de la nature du travail et puis il y avait question d'un programme de bourse pour les étudiants qui sont membres des comités académiques. Une deuxième réunion a permis d'avancer cette discussion-là, mais aussi de discuter des éléments de formation pour les étudiants qui sont membres des comités académiques. De cette partie-là est née une offre de formation qui a été envoyée aux trois associations étudiantes en lien avec le point 2.1 de la déclaration. Au cours de l'été, on a reçu des réponses alors les trois campus finalement ont accepté l'offre, mais tout en étant conscient qu'il y a peut-être d'autres formes de formations qui seraient possibles pour les sénateurs. Je continue avec les activités, on a eu une troisième réunion le 23 septembre et à ce moment-là, on a plutôt examiné la question du quorum et le point 1.2 de la déclaration à l'aide de fiches de travail, etc., et on est rendu dans ces discussions-là par rapport au quorum. Aujourd'hui ce qu'on aimerait présenter, le groupe aimerait vous présenter surtout à la page 3 du rapport. Il s'agissait de mandater le secrétariat général d'offrir une formation aux personnes étudiantes qui siègent au Sénat académique et à ses comités garantissant ainsi leur pleine participation aux instances. Du coup même si on offre une belle formation, etc., garantir la pleine participation aux instances c'est pas possible, on reconnaît ça, mais on pense que ça pourrait peut-être être un facteur encourageant pour participer davantage. Et donc on propose un programme de formation leadership qui serait un volet leadership pour les personnes étudiantes et vous avez ici quatre éléments qui seraient à la base de la recommandation alors il y aurait une offre de formation qui est sur mesure pour les personnes étudiantes et puis il y aurait aussi un volet qui porterait surtout sur le Code Morin, les procédures d'assemblée, le décorum, les modalités de fonctionnement dans le Sénat ou des comités, des processus décisionnels, la structure de gouvernance et le processus d'adoption des règlements académiques. Alors ici, c'est un travail que le secrétariat général est prêt à faire. Le secrétariat général travaillerait en collaboration avec une formatrice ou un formateur externe qui aurait le mandat d'offrir plutôt une formation liée à la représentativité étudiante dans ce sens que souvent, il y a des dossiers étudiants de nature étudiante et comment présenter cela alors c'est une autre partie de la formation, mais celle-ci serait assurée par une personne qui a probablement été leader étudiant à un moment donné. Que les formations soient offertes une fois l'an alors voilà ce qu'on souhaite qui sera présenté dans le rapport final, mais on souhaiterait aujourd'hui en terme de première lecture, avoir peut-être un son de cloche par rapport à ça et si vous êtes à l'aise avec ça, on pourrait commencer les formations plus tôt que plus tard. Le volet leadership pour les membres du Sénat académique, ici on souhaiterait peut-être présenter une courte formation d'environ 30 minutes sur les procédures d'assemblée sur le Code Morin. C'est quelque chose qu'on faisait il y a longtemps passé, mais qui a comme disparu dans notre fonctionnement. Alors peut-être en début d'année universitaire au mois de septembre, ça serait bien d'avoir ce genre de formation-là et juste un rappel sur les grandes lignes comment présenter une proposition d'amendement, un sous-amendement si on va là, etc. Il y a des éléments de procédures qui pourraient être présentés puis je pense que ça permettrait une discussion sur ces éléments-là et puis on serait un peu tous sur la même page. La troisième partie touche un peu plus au niveau de la présidence d'assemblée. Il y a des façons de faire pour parfois renvoyer des questions à un comité ou parfois avoir une première lecture ou une deuxième lecture, parfois faire des dépôts sur la table, etc. C'est pas des procédures qu'on utilise énormément au Sénat académique, mais c'est peut-être une façon d'apprécier davantage toutes les perspectives ou toutes les voix autour de la table si on permet ce genre de regard-là de première lecture, deuxième lecture et c'est à ce moment ici que le groupe de travail commence à se pencher sur cette possibilité-là et l'idée ici c'est d'inviter Mathieu LeBlanc, notre président d'assemblée, à une prochaine réunion du groupe de travail pour discuter de cette possibilité-là et du rôle de la présidence d'assemblée. Enfin, on cherche toujours à lier ça à la stratégie Cap sur l'avenir alors en effet, dans le leadership organisationnel

dans le chantier, développer des instruments de gestion, des guides, des normes, des lignes directrices, il y aurait la formation qui serait probablement un PowerPoint, mais il pourrait être accompagné d'un petit manuel ou un guide des modalités de fonctionnement du Sénat académique. On peut même le lier au chantier communauté, développer un programme de participation des activités de bénévolat communautaire. Alors être étudiant et être membre d'un sénat académique, c'est une très belle expérience et puis ça peut être considéré comme du bénévolat communautaire. Ici dans les prochaines étapes, la date limite de la remise du rapport final dans la proposition au mois de mars, la date limite était au mois d'août. Comme vous voyez on avance, mais on avance pas au point de pouvoir déposer un rapport aujourd'hui, mais on aimerait pouvoir déposer avant Noël. Développer un calendrier de réunions, c'est un groupe qui est difficile à réunir, mais on y arrive. Puis la rédaction du rapport final sera déposée certainement au Sénat académique. Je vais m'arrêter là, mais si vous avez des questions et si vous êtes à l'aise avec la formation, on serait heureux de l'entendre.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup madame la secrétaire générale. Est-ce que vous avez des questions ou des commentaires? Si oui, levez la main. Ophélie Chiasson.

Chiasson : Merci beaucoup monsieur le président et merci beaucoup madame la secrétaire générale. Je vais essayer de faire ça quand même vite. Comme vous voyez, je suis en déplacement donc j'espère que mon internet ne va pas couper. Je veux d'abord remercier le comité de m'avoir accueillie parmi eux pour avoir ces belles discussions-là et présenter ce rapport aujourd'hui. Toutes les personnes étudiantes sénatrices on est d'avis je pense pour demander est-ce que le rapport final du comité soit déposé et adopté au Sénat académique avant la fin du semestre donc ça serait la rencontre du Sénat académique du 28 novembre, si je ne me trompe pas. Comme vous avez mentionné, madame la secrétaire générale, on était censé avoir une proposition pour le mois d'août et on pense qu'avec les avancées qui ont été faites dans les dernières semaines, c'est tout à fait bien de dire que le rapport final pourra être déposé en fait avant la fin du semestre. Merci.

Président d'assemblée : Cette date-là, le Sénat du 28 novembre si je comprends bien. Parfait, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires? Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le président. Je pense que c'est une excellente initiative et je vais rebondir sur le matériel pédagogique que vous avez fourni aux étudiants. Je pense que même à titre de sénateur, je ne suis plus étudiant depuis longtemps, je bénéficieraient de lire ces documents également. J'ai bien noté aussi d'avoir une formation en personne sur le Code Morin et je me dis qu'on pourrait aussi avoir des formations en ligne via un module clé par exemple au lieu d'être uniquement tous présents pour gagner un petit peu de temps et d'efficacité, peut-être de garder 15 minutes pour répondre à des questions pertinentes en plénière, mais juste d'avoir une formation en ligne autoportante pourrait être une bonne idée pour tous les sénateurs et sénatrices, mais j'entends bien que là la décision est d'abord pour les étudiantes et étudiants et je le supporte complètement.

Président d'assemblée : Parfait, merci, c'est bien noté. Jean-François Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président et merci à la secrétaire générale pour ce compte-rendu. Je rappelle, et je pense que ça vient du bureau de la secrétaire générale, que Gilles Long avait produit un document sur la conduite des assemblées délibérantes sur le Code Morin en abrégé. Il faisait quelques pages, il était très bien fait et je me demande si ça serait pas une stratégie aussi que de distribuer ou de rendre disponible ce document-là pour l'ensemble des membres. Ça serait assez facile, ça serait simple, ça serait rapide aussi. Merci.

Secrétaire générale : En effet, Gilles Long avait produit un document et Gérard Snow avait produit un document aussi, un petit document de trois pages, un sommaire, qu'on utilise encore couramment. Oui, ça me ferait plaisir de le remettre.

Président d'assemblée : C'est notamment le document de Gérard Snow qui synthétise un peu le document de Gilles Long donc très très utile pour tous les membres du Sénat, ça serait vraiment bien. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions?

7.2 Mise à jour des statistiques d'admissions et d'inscriptions

Président d'assemblée : Je n'en vois donc on va passer au point 7.2, mise à jour des statistiques d'admissions et d'inscriptions. Je vais céder la parole à Stéphanie Wheaton, registraire, qui elle de son côté va projeter son écran.

Registraire : Merci monsieur le président. Je vais projeter ça, un instant.

Président d'assemblée : Oui, on voit bien.

Registraire : Parfait. Bonjour tout le monde. Ça me fait plaisir d'être là aujourd'hui pour vous faire une mise à jour sur les statistiques d'inscriptions à la session d'automne 2025. Vous vous rappelez qu'au Sénat du mois d'août, on avait fait une présentation des statistiques d'admissions à la session d'automne et aussi des statistiques préliminaires d'inscriptions tout en sachant qu'on avait encore trois semaines dans la période d'inscription pour finaliser nos statistiques officielles. Peut-être avant de commencer sur le bilan des données pour l'automne juste en guise de rappel sur les pratiques de comment on conserve les statistiques officielles sur l'effectif étudiant, justement à chaque session nous avons deux dates où nous figeons les données, si vous

voulez, nous gelons les données. On le fait après la date limite de retrait sans mention au dossier donc ça c'est l'apogée des inscriptions si vous voulez, et puis nous avons une autre date où nous figeons qui est le 1^{er} décembre qui va dresser le portrait des inscriptions juste avant la période d'examens donc suite aux retraits ou abandons qui auraient pu avoir lieu pendant la session. Ça ce sont des dates qu'on a à l'interne pour nous permettre de porter des regards longétidunaux, faire des comparatifs de nos données d'une session à l'autre, d'une année à l'autre. Nous avons aussi des statistiques que nous fournissons à l'extérieur de l'université qui suivent pas toujours les dates internes. Nous avons le partage avec l'Association atlantique des universités qui se fait toujours le 1^{er} octobre annuellement. Les données pour cette année ont déjà été communiquées à l'association et il y aura une publication des résultats pour les provinces atlantiques qui se fera d'ici les prochaines semaines. Nous fournissons également des statistiques à la CESPM qui eux vont faire un portrait avec les équivalents à temps complet donc il y a une formule qui est suivie et parfois les statistiques qui sont présentées à l'Association atlantique des universités et à la CESPM peuvent différer légèrement des statistiques qu'on produit à l'interne puis c'est tout simplement parce que ça correspond pas aux mêmes dates donc le regard est un peu différent. Je me suis permise ce petit topo juste pour donner une idée des différences qu'il peut y avoir parfois dans les statistiques qui sont reportées. Comme vous avez pu le voir dans la documentation qui a été partagée avec les membres du Sénat, au 15 septembre cette année, il y avait 5 452 personnes étudiantes inscrites à temps complet ici à l'Université de Moncton donc sur le réseau, il s'agit d'une diminution de 53 inscriptions donc environ un peu moins de 1 % en comparaison avec l'automne dernier. Sur les trois campus, il y a 3 702 personnes étudiantes canadiennes ce qui représente 68 % de notre effectif et ça représente une hausse de 211 personnes comparativement à l'an dernier. Il s'agit d'une deuxième année consécutive d'augmentation auprès des inscriptions canadiennes qui fait suite à trois années de baisses consécutives qu'on avait vécues entre 2021 et 2023. Il y a 1 750 personnes étudiantes de l'international inscrites qui représentent 32 % de notre effectif ce qui est une diminution de 264 inscriptions en comparaison avec l'an dernier. Pour vous donner une idée, oui effectivement on remarque une légère baisse ici à l'Université de Moncton, mais on peut déjà constater qu'on s'en tire bien si on se compare avec le contexte régional. Un scan préliminaire de la région entre nos collègues des autres institutions démontre que les universités du Nouveau-Brunswick ont quand même des effectifs assez stables avec des légers gains ou des légères pertes. Au Nouveau-Brunswick, la courbe est vraiment plus plate. Les pertes sont un peu plus importantes en Nouvelle-Écosse et comme je le mentionnais, des données plus probantes à ce sujet seront disponibles dans les prochaines semaines. Ici, je reviens à une diapositive qui avait été présentée au Sénat du mois d'août où je vous avais indiqués la répartition des inscriptions depuis 2022 et puis à ce moment-là, on avait identifié qu'il y avait un manque à gagner de 584 inscriptions pour atteindre le même effectif qu'en 2024. À ce moment-là, j'indiquais que si les tendances se maintenaient puis qu'on affichait une augmentation d'environ 10 % qui est la norme entre la présentation au Sénat et la date limite, qu'on pourrait possiblement atteindre ou arriver près des chiffres de 2024. Là ici, vous voyez les chiffres réels de 25-26 donc vous voyez quand même qu'entre le Sénat et la mi-septembre, il y a eu un petit gain au niveau des inscriptions canadiennes une augmentation assez importante chez les inscriptions non-canadiennes puis ça c'est des tendances qu'on remarque d'une année à l'autre et puis que notre manque à gagner est à 53 comme je l'ai mentionné déjà, une baisse des inscriptions de 53 comparé à l'an dernier. Ça ça représente comme augmentation entre la date du Sénat et la date limite de retrait, ça représente 9.8 % d'augmentation donc ça demeure vraiment dans les tendances qu'on remarquait au cours des dernières années et puis sachant maintenant qu'on revoit cette tendance annuellement, on a commencé au registrariat dans l'assignation des locaux, dans le processus d'assignation des locaux, on prévoit un 15 % de places additionnelles dans les salles de classe pour justement arriver à respecter ce gain potentiel qu'on peut voir dans les dernières semaines de l'inscription. Ici, je reviens sur des chiffres d'admissions que j'avais présentés au mois d'août. On va pas revenir nécessairement sur les données portant sur les demandes et les admissions, mais c'était plutôt pour vous faire le portrait du taux de conversion une fois que les inscriptions se sont finalisées. Ici, vous voyez que le taux de conversion entre nos offres d'admission vers nos inscriptions en 2023 était quand même relativement faible donc 28 % globalement des personnes à qui on faisait des offres d'admissions finissaient par s'inscrire puis ça c'est Canadiens et internationaux confondus. En 2024, notre taux de conversion avait diminué à 24 % justement alors qu'en 2025, on affiche un taux de conversion de 51 % donc le taux de conversion essentiellement s'est doublé au cours de la dernière année puis ça c'est en lien avec la baisse des demandes d'admissions de l'international, mais quand même avec un taux de conversion, un retour qui est beaucoup plus intéressant. Si on regarde ce que ça veut dire par provenance de citoyenneté, ici on a les données pour les demandes ici du Canada et vous voyez que le taux de conversion final pour chacun des campus est listé. Globalement, ça donne un taux de conversion chez les demandes canadiennes de 78 % qui veut dire plus de trois personnes sur quatre à qui on fait des offres d'admission finissent par s'inscrire à l'Université de Moncton donc c'est vraiment un taux qui est assez robuste. Ici, on a les données pour l'international. En tout et partout, on a 400 inscriptions de l'international qui émanent des processus d'admission donc ça ça inclut les nouveaux, mais aussi quelques postules et des reviens qui indiquent que nous avons un taux de conversion chez les candidatures internationales maintenant de 40 % ce qui est une nette amélioration au niveau de notre conversion. À un moment donné, le taux de conversion était plus proche du 10 %, ça avait augmenté proche du 25 %, mais vraiment là on a une nette amélioration et justement, ça c'est largement dû à notre participation au programme pilote pour les étudiants dans les communautés minoritaires francophones puisqu'au sein de ce programme-là en particulier, nous affichons un taux de conversion de 61 % donc quand même un taux très intéressant. Ceci étant dit, nous avons eu une rencontre avec IRCC cette semaine pendant laquelle ils nous ont confirmés que de perspective nationale, le taux de conversion est plutôt de 70 %. Le CCNB nous a confirmés que eux leur taux est plutôt aux alentours du 70 % aussi. Chez nous ce qui peut expliquer le petit manque à gagner, on pense que c'est dû en fait qu'il y a certaines lettres qui ont sorti quand même assez tardivement pour l'automne 2025 et ces lettres-là n'ont pas reçu de refus, mais sont plutôt en traitement pour l'hiver au lieu donc ça pourrait remonter le taux de conversion à la prochaine session. Ici rapidement, vous avez l'information dans

le document que je vous ai partagé, c'est une représentation de nos inscriptions par provenance. Juste pour définir un peu qu'est-ce qu'on veut dire lorsqu'on parle de provenance, c'est typiquement l'endroit d'où la personne étudiante nous arrive au moment de sa première inscription à l'université puis comment est-ce qu'on identifie ça, c'est surtout avec la province où la personne a effectué ses études au niveau secondaire. Souvent c'est ça qui est l'indicateur principal pour la provenance et puis il y a d'autres indicateurs qui peuvent rentrer en fonction selon le parcours de l'étudiant, mais essentiellement ici, on voit que 49 % de notre effectif nous arrive directement du Nouveau-Brunswick, 3 % nous arrive des autres provinces de l'Atlantique, 4 % des autres provinces canadiennes donc hors de la région de l'Atlantique, ça ça inclut le Québec et l'Ontario évidemment, et 44 % de notre effectif étudiant provient de l'extérieur du Canada et puis pour cette proportion-là, on offre une deuxième ventilation dans la tarte qui est à droite pour faire la précision de quelles sont les inscriptions non-canadiennes donc internationales qui sont encore codées au système comme non-Canadien donc c'est 32 % donc ça correspond avec les inscriptions qu'on a évoquées plus tôt et puis 12 % quand même qui sont des résidentes et des résidents permanents qui proviennent d'ailleurs, mais qui depuis ont obtenu leur résidence permanente au Canada. Ici rapidement, on voit la ventilation des effectifs par cycle et citoyenneté. Comme vous pouvez voir, on a un léger recul cette année au niveau du premier cycle donc 136 inscriptions de moins. C'est à peu près stable chez les Canadiens, on a une baisse chez les non-Canadiens évidemment et une augmentation importante chez les résidents permanents donc presque le double des résidents permanents cette année comparativement à l'an dernier. On a une belle augmentation au niveau du deuxième cycle donc 87 inscriptions de plus, notamment 50 inscriptions de plus chez les non-Canadiens et une stabilité au niveau du troisième cycle. Ici, c'est plutôt une ventilation au niveau des cycles supérieurs par type de programme donc les programmes de type recherche ainsi que les programmes de type professionnel. Comme vous voyez en 2025, on a une belle augmentation dans les deux types de programmes, c'est une augmentation aux cycles supérieurs de 15 % puis les programmes de type recherche ont une croissance de 11 % et les programmes professionnels une croissance de 25 % donc quand même une augmentation importante. Et dernière diapositive, une ventilation des chiffres par faculté avec la comparaison à l'an dernier puis je reconnais que je ne fais pas la distinction par campus, c'est certainement intéressant, mais pour aujourd'hui, c'est les chiffres au niveau du réseau. Globalement, il y a trois facultés qui affichent des augmentations importantes, on le note à la Faculté des sciences de l'éducation où il y a une augmentation de 19 % de l'effectif. À la Faculté d'ingénierie aussi une augmentation de 19 %, mais il faut dire qu'en ingénierie c'est quand même la deuxième année où on a une très grande augmentation, l'effectif a presque doublé au cours des deux-trois dernières années au niveau de cette faculté-là. La Faculté des sciences aussi une augmentation de 13 % puis je vais peut-être en profiter pour remercier les facultés concernées. Cette année il y avait des défis importants au niveau des capacités dans les cours dans les salles de classe. On sait que pour les cours de science avec laboratoire, ça peut poser des défis pour placer tout le monde, mais vraiment il y a eu une très très belle collaboration avec toutes les facultés pour s'assurer que tous les étudiants avaient des places dans les cours qu'ils devaient suivre. Au niveau des facultés, on voit des diminutions. Vous voyez la Faculté d'administration ainsi que la Faculté des arts et sciences sociales affichent des baisses au niveau institutionnel, mais ceci fait différence au campus de Moncton où ces deux facultés-là ont en fait des augmentations. Je pense que ça met fin à la présentation. Je sais pas s'il y avait des questions.

Président d'assemblée : Merci beaucoup madame la registraire. Est-ce que vous avez des questions sur la présentation? Céline Surette.

Surette : Merci monsieur le président. Les statistiques pour les résidents permanents je trouve que c'est vraiment intéressant de les avoir. La question que je me posais c'est est-ce que ce sont des résidents permanents qui se sont établis au Nouveau-Brunswick? Est-ce qu'on a une idée de c'est qui ces résidents permanents-là?

Registraire : On a l'historique du pays de provenance, mais on a pas nécessairement la date à laquelle ils sont arrivés ou nécessairement si le Nouveau-Brunswick est le premier endroit où ils sont arrivés au Canada avant de s'installer ici pour les études. Malheureusement non, c'est pas une information qu'on a.

Président d'assemblée : Hélène Albert.

Albert : Merci. Je pense que vous l'avez mentionné, Stéphanie, mais c'est la question du taux de conversion qui m'intrigue. Comment on peut expliquer que dans une université anglophone de manière générale peut-être sauf au Nouveau-Brunswick en terme de chiffres absolus d'inscriptions ça va mieux chez nous que ça va ailleurs au Canada notamment en Nouvelle-Écosse et en Ontario, mais le taux de conversion somme toute est plus élevé, 70 % versus 40 % chez nous. Comment on explique ça, j'essaie juste de comprendre.

Registraire : Si on parle strictement des inscriptions de l'international si on regarde les tendances au niveau des taux d'acceptation d'IRCC par le passé, traditionnellement on rapportait que les universités anglophones avaient un retour d'environ 60 % alors que dans notre cas puis comme dans beaucoup d'autres universités francophones, la conversion était plus aux alentours de 20 %. Il semble y avoir un effet d'équilibrage si vous voulez qu'on peut peut-être atténuer. On pense que le programme pilote pour les communautés francophones en situation minoritaire ça aide certainement parce que la rigueur des dossiers qui doit être présentée pour obtenir le permis d'études via ce programme est beaucoup plus élevé qui a fait que le retour est plus élevé. Ça peut expliquer pourquoi on semble défier un peu les tendances, mais il faut dire que les autres universités du Nouveau-Brunswick tout de suite s'en sortent assez bien quand même, ils affichent vraiment une stabilité. En Nouvelle-Écosse, la diminution importante est peut-être due au fait que les quotas de LAP étaient beaucoup

moins élevés proportionnellement au nombre d'étudiants internationaux que ces universités-là étaient habituées à accueillir.

Albert : C'est bien, merci.

Président d'assemblée : Merci. Étienne Dako.

Dako : Comme je disais, je reviens un peu sur la question de la sénatrice Surette. J'ai pas bien saisi la partie jaune qui était pour le canadien, c'est-à-dire le nationaux et une partie qui est résident permanent. Dans la partie canadien il n'y a pas de résident dedans ou les résidents dont vous parlez ce sont des étudiants qui n'étaient pas résidents qui sont devenus résidents au cours de leurs études ou bien ils se sont inscrits en tant que résidents permanents. J'ai un peu quelques ambiguïtés de ce côté-là.

Registraire : Typiquement lorsqu'on présente les données d'inscriptions, on va faire deux grandes catégories : les Canadiens et les non-Canadiens. Pour des fins statistiques et pour des fins de droits de scolarité donc pour le montant qui est à payer, les résidents permanents comptent dans la catégorie des Canadiens sauf que lorsqu'on veut parler de provenance, on parle plutôt de l'origine des personnes, d'où est-ce qu'ils nous arrivent. Les résidents permanents ont souvent vécu un parcours à l'international. Ils sont résidents permanents donc leur historique au niveau du secondaire n'est pas nécessairement au Canada, ça peut être le cas. On a des résidents permanents qui nous proviennent des écoles secondaires du Nouveau-Brunswick, cette année on a environ une cinquantaine, mais c'est une cinquantaine sur 250 ou près de 300 nouveaux résidents permanents qui nous arrivent. Les résidents permanents payent les frais comme les Canadiens, on les compte comme des Canadiens pour certaines fins statistiques, mais quand on veut parler de provenance, on indique que leur origine est de l'international et non pas du Canada. Au cours des dernières années, j'essaie de ressortir les données sur les résidents permanents. C'est pas nécessairement pour les faire ressortir nécessairement parce qu'ils sont traités comme des Canadiens c'est certain, mais pour beaucoup de résidents permanents, ce sont de nouveaux arrivants puis ils arrivent à l'université avec un bagage différent d'expériences, avec des besoins qui sont différents aussi et comme institution, je pense qu'il faut faire valoir ce changement-là au niveau de notre effectif pour qu'on s'assure que les services qu'on offre à nos personnes étudiantes peu importe leur provenance, origine, etc., que ce soit adapté aux besoins de la communauté universitaire d'aujourd'hui.

Dako : Si monsieur le président me le permet, juste une petite question additionnelle.

Président d'assemblée : Rapidement.

Dako : En fait, j'ai posé la question parce que dans le schéma qui a été présenté, on avait 49 % qui étaient des étudiants internationaux et 44 % étaient des résidents non-Canadiens et dans les 44, il y a 32 qui sont non-Canadiens puis 12 résidents permanents. Ce que je me demandais c'est que si les 12 résidents permanents étaient ajoutés au 49 %, ça veut dire ceux qui proviennent de la structure canadienne le pourcentage est très élevé finalement.

Registraire : Oui. On affiche une augmentation au niveau de nos inscriptions canadiennes puis ça ça inclut nos résidents permanents qui contribuent à cette augmentation-là. Là c'était juste pour parler de provenance de nos étudiants.

Président d'assemblée : Olivier Clarisse.

Clarisse : Je vais bondir sur la question d'Étienne, madame la registraire, et je vais vous avouer mon inconfort avec la discrimination que vous faites même si c'est pour les fins statistiques entre les résidents permanents et les Canadiens. Je pense que vos conclusions seraient plus pertinentes, si je me permets, si vous considérez de quelles provinces les résidents permanents venaient de quelle province et de les inclure dans les provinces parce que vous l'avez dit vous-même, on a des résidents permanents au Nouveau-Brunswick, ils suivent leur secondaire au Nouveau-Brunswick. Je ne comprends pas qu'ils soient pas considérés comme dans la catégorie néobrunswickoise. C'est pas parce qu'ils ont pas passé le primaire ____ qu'ils pourraient pas compter. Donc j'entends pour les services c'est nécessaire de voir où est le provenance du secondaire aussi, mais je vous invite vraiment, on est limite au niveau d'une discrimination positive ou négative, mais qui n'a pas lieu d'être. Si la question c'est de savoir quels sont les services qui rapportaient pour soutenir nos étudiantes et étudiants, la réponse c'est pas de savoir s'ils sont résidents permanents ou non, c'est de savoir où est-ce qu'ils ont fait leur secondaire au préalable que ce soit à l'international ou dans une autre province canadienne. Peut-être revoir un petit peu nos pratiques parce que ça me met un petit mal à l'aise. C'est ce que je voudrais vous partager aujourd'hui.

Registraire : Je vous remercie de votre intervention puis c'est peut-être aussi une invitation à présenter les données peut-être plus au niveau du type d'admission donc où est-ce que la personne nous arrive en terme de est-ce qu'elle arrive directement du secondaire, est-ce qu'elle arrive d'une autre institution postsecondaire, est-ce qu'elle arrive du milieu du travail pour mieux cerner les besoins parce que ça serait aussi une différente façon de ressortir le fait que notre communauté a des besoins changeants. C'est certainement pas de mauvaise foi que je présente ces chiffres-là, c'est juste pour essayer de faire valoir...

Clarisse : Je sais que ça part pas d'une mauvaise intention, loin de là, mais résidents permanents d'où on vient ici. Merci beaucoup.

Président d'assemblée : Sylvie Morin.

Morin : En fait, c'était juste deux petites questions par rapport au taux de conversion international par campus. Je me demandais parce qu'on a le nombre de demandes, le nombre d'offres, de nombre de LAP, PPE, CFSM et ensuite le nombre d'inscriptions. Est-ce que le taux de conversion est calculé bien sur le nombre de LAP et de lettres du PPE du projet pilote envoyé et non pas en fonction du nombre d'offres d'admissions?

Registraire : C'est ça. C'est le cumul des LAP et des lettres PPE.

Morin : Ok, parfait. Puis l'autre élément un peu comme on l'avait mentionné quand on regardait le taux de conversion dans le cadre du projet pilote, j'imagine que si je regarde par exemple on avait environ 200 quand on combine les deux pour le campus d'Edmundston, on a 50 inscriptions, mais le 150 qu'on a pas, c'est pas nécessairement des refus donc le taux de conversion est calculé, mais le taux de conversion en fait c'est basé sur le taux de conversion pour l'automne, mais il y a un certain nombre qui pourrait demander parce que c'est un peu notre cas. On a environ une cinquantaine de personnes au moins, même un peu plus qui ont pas encore de réponse donc dans ce cas-là, j'imagine que c'est des repars. Le taux de conversion est vraiment par rapport au nombre d'inscriptions et non pas par rapport au nombre de refus.

Registraire : Oui, c'est ça. C'était vraiment en fonction de l'automne 2025 et non pas nécessairement sur le nombre de personnes à qui on a fait une offre globalement.

Morin : Ok, parfait, merci.

Président d'assemblée : Une dernière question, Mona Luiza Ungureanu.

Ungureanu : Merci. Pour faire une précision en ce qui concerne résidents permanents, je suis vraiment d'accord avec Mme Stéphanie Wheaton. C'est qu'il fallait faire cette distinction parce qu'il y a quand même aussi des résidents permanents qui arrivent, ça s'appelle résidents reçus. On arrive en tant que résidents, on a le statut de résident permanent, mais on est nouveau et ____ perdu. On le voit assez souvent ça fait que ça serait bien d'avoir ça dans les statistiques pour savoir que même si quelqu'un a le statut de résident permanent, ça serait possible que c'est une personne qui est nouvelle dans la province qui a besoin des formations que vous comptez ou proposez. Merci.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Merci beaucoup madame la registraire pour cette présentation.

7.3 Rapport annuel du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche – document corrigé

Président d'assemblée : On va passer au point 7.3, rapport annuel du vice-rectorat à l'enseignement et à la recherche - document corrigé. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. C'est juste pour vous donner la copie amendée, la copie mise à jour du rapport annuel que j'ai présenté au Sénat du mois d'août. Il y avait quelques petites coquilles puis quelques données qui étaient erronées qu'on a corrigées.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup.

7.4 Autres

Président d'assemblée : Le point 7.4, autres. De notre côté, nous n'avons rien à signaler. Est-ce qu'il y a des affaires découlant du procès-verbal de votre côté, je m'adresse aux membres du Sénat. Je ne vois rien.

8. Rapport annuel du Bureau de direction du Sénat académique

Président d'assemblée : On va passer au point 8, rapport annuel du Bureau de direction du Sénat académique. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Alors monsieur le président, on est heureux de vous présenter le rapport annuel du Bureau de direction du Sénat académique. Au cours de la dernière année, le bureau a tenu neuf réunions toujours en marge des réunions du Sénat académique. Tous les procès-verbaux sont dans l'annexe A. Juste une petite note que le BDS a un comité d'urgence qu'il a mis sur pied l'an dernier et c'est un comité qui peut sanctionner des diplômes dans la mesure où c'est vraiment une urgence. Il y a des cas in extrémistes alors des étudiants qui doivent diplômer ou qui doivent avoir un diplôme sanctionné pour accéder à des stages ou des visas ou toutes sortes de situations qui avec ce comité d'urgence ici on est capable de vraiment remplir un besoin rapidement. Alors merci au comité d'urgence et merci au BDS. Les attributions évidemment c'est surtout la préparation de l'ordre du jour et voir si au fur et à mesure qu'on avance avec les activités du Sénat, que le BDS a un regard sur l'avancement des dossiers et puis entre autres aussi la sanction des diplômes. Les

membres du bureau vous les avez tous là, c'est présidé par notre recteur, Denis Prud'homme, Gilles Roy, Hélène Albert, Lacina Coulibaly, Claudine Auger, Francis Bourgoïn qui a été membre et maintenant Étienne Bélanger et moi-même, Janice et Mathieu, on se réunit régulièrement. Alors dans les dossiers qui ont été examinés au cours de la dernière année, la liste des personnes finissantes évidemment, mais aussi le barème de conversion, le règlement 8.5.3.1. Certaines demandes particulières de la Faculté d'ingénierie, des fins de mandats à divers comités, le rapport annuel comme tel, la création d'un comité consultatif en enseignement et en recherche autochtone, certaines correspondances qu'on a examinées au cours de l'année, les résultats de l'évaluation du président d'assemblée avec une recommandation positive pour la prochaine année, un sondage d'une disponibilité par rapport à des réunions du Sénat au mois de juin, le calendrier des réunions comme telles et une demande d'ajout à l'ordre du jour du Sénat qui était par rapport à la déclaration sur la représentation inclusive. Et enfin ce qui est vraiment intéressant, les médailles académiques du gouverneur général, toujours un plaisir. Alors merci beaucoup à tout le monde. Merci à Mathieu, merci Janice, merci à tous les membres de l'équipe du registrariat et du bureau d'Elizabeth Dawes avec qui le bureau travaille régulièrement. Alors vous avez en annexe les procès-verbaux. S'il y a des questions, on est prêt à répondre.

Président d'assemblée : Merci beaucoup madame la secrétaire générale. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur le rapport annuel? Je n'en vois pas.

9. Rapport annuel du Comité d'appel du Sénat académique

Président d'assemblée : Ça nous amène au point 9, la rapport annuel du Comité d'appel du Sénat académique. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Le Comité d'appel du Sénat académique finalement au cours de la dernière année, en septembre 2024 avait examiné un dossier qui était par rapport à un stage à la Faculté des sciences de la santé et c'était vraiment l'activité de l'année, mais par la suite au cours de l'année, cette année on a quand même eu plusieurs demandes, c'est une année record et donc plusieurs demandes par rapport à soit un devoir d'accommodement, une demande d'admission, une contestation d'une sanction par rapport à une fraude académique ou des échecs dans un cours. Alors à ce moment-là, on reçoit le dossier, on l'examine, on travaille avec les gens, des fois il y a un retrait du dossier et des fois il y a une suspension du dossier et des fois ça va en audience et des fois ça va même plus loin à la Cour du banc du roi ou ailleurs. On a vécu à peu près tout cette année, surtout au cours de l'été, et puis finalement, il y a huit dossiers qui ont été traités de façon très très sérieuse au cours et certains sont encore en attente soit d'un mémoire ou de certaines informations. Vous avez le tableau qui explique rapidement les situations. Plusieurs membres du Comité d'appel participent ou sont appelés à participer. Juste un mot pour dire que les comités sont montés à la lumière et à la nature du dossier alors on évite les conflits d'intérêt, on évite d'avoir disons un professeur de telle faculté qui a enseigné l'étudiant, etc., donc on monte un comité qui est absent complètement de conflits d'intérêt et merci à Jacques-Paul Couturier qui en est le président, à Pierrette Fortin qui a présidé une audience et à tous les membres qui sont nommés pour leur disponibilité. Une recommandation a été faite au cours de la dernière année par rapport à un cas, c'est un cas en science infirmière où est-ce qu'il y avait une situation où est-ce que l'étudiante malheureusement a raté son stage et en raison de cette situation-là, elle a je vais dire perdu une année dans l'avancement de son cheminement académique et donc on a demandé à la faculté de se pencher sur cette situation-là pour voir s'il y a des alternatives ou d'autres moyens qu'on pourrait aider l'étudiante et je pense qu'ils sont arrivés avec certaines idées, mais de là à faire une modification de règlement, on est pas encore rendu là, mais c'est quelque chose qui a été noté et qui a été bien reçu je pense. Encore une fois merci à tout le monde, merci à Melissa Kate Lelièvre qui travaille avec le secrétariat pour la préparation des documents. S'il y a des questions, je suis prête à répondre.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Hesam Esfahani.

Esfahani : Merci monsieur le président et merci madame la secrétaire générale. En fait, j'ai pas vraiment de commentaire, c'est seulement je demande une mise à jour concernant le tableau des membres. Par exemple parmi les membres, ma collègue, Jeanne Godin, a fait jusqu'à août 2024 et depuis, c'est moi qui siège au Comité d'appel, mais mon nom n'apparaît pas dans la liste. Merci.

Secrétaire générale : On s'excuse et on va réparer. Merci.

Président d'assemblée : Merci bien pour cette remarque. Ophélie Chiasson.

Chiasson : Merci monsieur le président et madame la secrétaire générale. C'est peut-être juste une question par curiosité. Est-ce qu'il y aurait des facteurs ou des raisons qui expliquent pourquoi il y a eu autant de cas d'appels cette année?

Secrétaire générale : Je peux pas l'expliquer, j'ai pas un facteur en particulier. On a un nombre plus important d'étudiants, ça c'est une nouvelle réalité aussi. Je pense aussi que les étudiants sont peut-être plus au courant de leur droit d'appel. On a demandé que quand il y a des situations disons de révision de note ou de fraude, etc., les décanats vraiment écrivent dans la lettre qui s'en va à l'étudiant qu'il a un droit d'appel qui est là. C'est une très bonne pratique et je pense qu'elle est vraiment en pratique ça fait ça peut-être expliquer certaines choses, mais c'est très particulier quand même autant de dossiers qui ont émané ou cheminé jusqu'au Comité

d'appel. Vous l'avez vu, on a un dossier qui à ce moment ici est en attente, la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick c'est une surprise générale pour tout le monde, mais on traite le dossier de façon très sérieuse et puis on chemine dans ce sens-là à ce moment ici avec ce dossier-là en particulier.

Président d'assemblée : Merci. Hélène Albert.

Albert : Merci monsieur le président. J'ai une question. Je le vois pas dans le tableau, mais est-ce qu'on a une appréciation aussi du – parce que là on voit qu'il y a des dossiers qui ont été rejetés et les dossiers sont clos, mais on a pas d'idée de l'issue. Est-ce qu'il y a eu un gain de cause? Il y a combien de pourcent par exemple des dossiers qui ont été traités au Comité d'appel il y a eu gain de cause de la part des étudiants qui se sont sentis lésés qui ont porté plainte?

Secrétaire générale : Dans cette mouture ici, les griefs ont été rejetés. Je pense dans la dernière colonne du tableau on mentionne que le grief est rejeté. C'est ça, il y a des dossiers qui sont en attente alors on indique en attente, mais en terme des fraudes académiques par exemple et des révisions de notes, les griefs ont été rejetés. En d'autres mots, on a reconnu la décision de la faculté.

Albert : Parfait, ok. C'est pas admissible, mais c'est pas qu'ils sont pas admissibles, c'est qu'ils ont été traités et rejetés.

Secrétaire générale : C'est ça exactement, c'est la décision comme telle finale du dossier.

Albert : D'accord, merci.

Président d'assemblée : Zoé Rioux.

Rioux : Merci monsieur le président. Dans le rapport, c'est indiqué qu'il n'y a pas de représentant pour le campus d'Edmundston, mais c'est moi et Lisa ____.

Secrétaire générale : Le rapport est du 1^{er} juin, 2024 au 31 mai, 2025. Je pense que vous êtes entrées en vigueur ça fait votre nom va être dans le prochain rapport. Ça va?

Rioux : Merci.

Président d'assemblée : Merci. Sylvie Morin.

Morin : Je sais pas pour Saïd, mais Zoé a siégé sur un comité pour combler le manque, je sais pas si à ce moment-là son nom devrait être là compte tenu qu'elle a fait partie d'un comité.

Secrétaire générale : Oui et non dans le sens que le rapport va jusqu'au 31 mai, 2025, mais l'audience a eu lieu après.

Morin : Après.

Secrétaire générale : Ça fait qu'elle sera dans la prochaine ____.

Président d'assemblée : Merci. Mona Luiza Ungureanu.

Ungureanu : Merci monsieur le président. À des fins analytiques, serait-il possible de peut-être coder combien des cas de fraude ont été soupçonnés pour avoir fait utilisation de technologies pour qu'on puisse regarder dans les futures statistiques. Puis si l'augmentation des cas de fraude est aussi corrélée avec l'augmentation des outils technologiques qui aident à conduire la fraude.

Secrétaire générale : Merci. Ça fait juste pas rapport aux dossiers qu'on a eus au Comité d'appel, il y en a deux qui étaient liés à la fraude et qui étaient liés vraiment à des outils technologiques.

Ungureanu : Merci.

Président d'assemblée : Merci. En rappelant que la majorité des cas de fraude ne se rendent pas au Comité d'appel du Sénat académique donc il y aura peut-être des données à obtenir ailleurs. Lacina Coulibaly.

Coulibaly : Mme Castonguay, je suis aussi membre du Comité d'appel du Sénat. Il y a eu des cas qui sont soulignés dans le rapport et il sera trouvé que j'étais aussi également membre donc peut-être juste ajouter.

Secrétaire générale : On va réexaminer la liste.

Coulibaly : Merci.

Président d'assemblée : Alexandre Thomas Robichaud.

Robichaud : Merci monsieur le président. Moi aussi c'est par rapport aux membres du comité de l'année 2024-2025. Je me suis permis de regarder la liste des membres pour le campus de Shippagan pour l'année 2024-2025 puis je vois effectivement Antoine Rochette, il l'était pour l'année 2024-2025, mais pour la deuxième personne, ça me dit ici que c'était ____, mais je vois dans le document que c'est indiqué que c'est Devon Landry-Roussel. Je pense qu'il y avait une erreur pour ce point-là, est-ce possible?

Secrétaire générale : J'ai pas la liste avec moi aussi comme telle, mais on va vraiment vérifier la liste avec les dates parce que c'est vraiment la liste de l'an passé, pas la liste de cette année.

Robichaud : C'est bon, merci.

10. Rapport du Comité des règlements

10.1 Modifications mineures du règlement 8.6 Évaluation des apprentissages

Président d'assemblée : Parfait. S'il n'y a pas de question, on va passer au point 10, rapport du Comité des règlements, le 10.1, modifications mineures au règlement 8.6 évaluation des apprentissages. Je vais céder la parole à Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe.

Dawes : Merci. Je pense que tout le monde connaît le dossier du règlement 8.6 qui a été adopté l'année passée. On a eu énormément de modifications au cours du processus d'approbation et depuis la mise en œuvre, on a soulevé quelques points où il fallait faire des petites corrections ou des petites modifications depuis le début de la session. Dans le document, vous voyez le premier point la date des évaluations, on indique le décanat plutôt que le conseil de faculté parce qu'il faut avoir une décision rapide et on précise que la présentation orale n'est pas toujours un travail semestriel, ça pourrait un autre type de présentation orale. Pour le deuxième point, la durée des évaluations, on a inversé la phrase parce que tout examen doit respecter la trame horaire. Le troisième point ça concerne uniquement la Faculté de droit. Il y a très peu de cours de 6 crédits donc cette question ne touchait aucune autre faculté donc il s'agit d'abroger cette phrase tout simplement. Pour la durée des examens finaux, on apporte une précision pour dire que c'est seulement quand l'examen va être d'une plus courte durée qu'on doit informer et on précise qui doit informer, c'est la personne responsable du cours. Après ça, on a le même changement où on inverse la phrase concernant la trame horaire. Pour l'absence motivée, on a demandé qu'on apporte plus de précisions pour comprendre ce qui est une absence motivée donc il y a quelques exemples qui sont indiqués entre parenthèses, mais c'est une situation imprévue et indépendante de la volonté de la personne étudiante. Après ça dans la dernière section, on a inversé les deux paragraphes afin de clarifier que l'examen de reprise d'un cours c'est dans le cas d'un échec au cours. Il y a quelques informations que madame la registraire va nous fournir.

Président d'assemblée : Merci beaucoup Mme Dawes. Madame la registraire.

Registraire : Les précisions que je voulais apporter c'est surtout au niveau de la mise en œuvre de ces modifications si elles sont adoptées aujourd'hui. Nous avons prévu que si c'est adopté, on effectuera une modification des règlements concernés immédiatement en début de semaine prochaine et dès que le tout sera ajusté au niveau du répertoire, une communication sera envoyée à l'ensemble de la communauté universitaire donc les membres du corps professoral, mais aussi les personnes étudiantes pour les informer des mises à jour. Également, il y aura une mise à jour de la note de service portant sur les dates importantes qui fut circulée aux membres du personnel enseignant en début de session pour refléter les changements et aussi ajouter les dates pour la session d'hiver. Et finalement, il y aura une modification du formulaire qui a été préparée pour les personnes étudiantes pour signaler leur absence à une évaluation.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup pour ces précisions. Monsieur le vice-recteur, voulez-vous en faire la proposition avant qu'on lance la période de questions?

VRER : Oui monsieur le président. J'aimerais d'apporter la proposition suivante : que le Sénat académique accepte les modifications mineures au règlement 8.6 donc l'évaluation des apprentissages, notamment 8.6.4.1, 8.6.4.2, 8.6.5.1, 8.6.5.2, 8.6.6.1 et 8.6.10.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce que c'est appuyé? Si oui, levez la main. Appuyé par Vicky Therrien. Est-ce qu'il y a des questions sur les modifications mineures qui sont proposées au règlement 8.6? Olivier Clarisse.

Clarisse : Merci monsieur le président. Si je me souviens bien dans le Comité des programmes de premier cycle, on a regardé un cours de musique et mon esprit ____ ici alors je demanderais l'aide de mes collègues ici. C'est un cours de 3 crédits et l'unité voulait le répartir sur deux sessions et dans cette idée-là, je me demande si le règlement qui s'appliquait pour le cours de 6 crédits sur deux sessions ne pourrait pas s'appliquer également à ce cours ici qui est exceptionnellement réparti sur deux sessions.

Président d'assemblée : J'apprécie que c'est d'abord un cours de 3 crédits, mais je vais céder la parole à madame la registraire.

Registraire : Effectivement, il y a d'autres cours de 6 crédits qui sont offerts à l'extérieur de la Faculté de droit. Par contre, on a fait l'exercice de revoir les pratiques d'examens pendant la sessions d'examens finaux. Pour

ces cours de 6 crédits, il y avait seulement les cours de la Faculté de droit qui avaient la pratique d'avoir des examens à cette période-là donc puisque ça affectait pas les autres cours de 6 crédits, on a accepté leur demande.

Clarisse : Alors si je peux me permettre, qu'en est-il pour les cours de 3 crédits, mais qui sont répartis sur deux sessions, est-ce qu'il faut faire tout de même un examen final lors de la première session ou c'est des cas particuliers qui se règlent au niveau des facultés?

Registraire : On a pas fait cette évaluation-là à savoir s'il y a beaucoup d'examens de 3 crédits répartis sur deux sessions qui ont des évaluations pendant la période d'examens finaux, mais on peut faire le suivi.

Clarisse : Merci.

Président d'assemblée : Parfait. Ophélie Chiasson.

Chiasson : Merci beaucoup monsieur le président. J'aurais peut-être une question au point 8.6.5.1, le même point que M. Clarisse apporte. Je me demande juste s'il est nécessaire d'abroger cette phrase si ça plus de précision et de protection pour les personnes étudiantes.

Président d'assemblée : Pouvez-vous répéter parce que ça coupé un peu puis on a pas très bien compris.

Chiasson : Oui, je suis désolée pour ça. Je vais juste répéter. Je me demandais juste en fait au point 8.6.5.1, pourquoi c'est nécessaire d'abroger la phrase si ça sert plus de précision et de protection pour les personnes étudiantes?

Président d'assemblée : Madame la vice-rectrice.

Dawes : Il y a aucun cours où ce règlement s'applique. Les seuls cas identifiés c'était dans la Faculté de droit. On a pas d'autres cas dans les autres programmes.

Président d'assemblée : Merci pour la précision. Denis Lajoie.

Lajoie : Merci monsieur le président et je remercie le comité pour le travail de révision. J'aurais une proposition pour un léger amendement au 8.6.10.

Président d'assemblée : 8.6.10, d'accord.

Lajoie : Ça va dans le même sens que la modification qui a été apportée. Je pense que ça aide de déplacer le premier paragraphe. Je pense que pour clarifier, on pourrait commencer la phrase avec « seule la personne étudiante à qui la lettre E est attribuée pour un cours peut faire la demande d'un examen de reprise, ». C'est ça mon amendement, « seule et virgule ».

Président d'assemblée : On est bien au 8.6.10 et on ajoute « seule ». Est-ce qu'on peut proposer cet amendement-là à l'amiable. Est-ce qu'il y a de l'opposition, ça serait peut-être plus simple de procéder ainsi. Parfait. Ça sera pas à l'amiable, on va le faire formellement. Amendement proposé par Denis Lajoie, est-ce que c'est appuyé par quelqu'un? Hélène Albert, merci. Si vous vous opposez à cet amendement, levez la main. On va recommencer. Baissez vos mains et s'il y a des oppositions, levez-les. Parfait, il n'y a pas d'opposition. Merci beaucoup, l'amendement est adopté. Merci beaucoup M. Lajoie, on va recommencer avec les questions. Relevez vos mains si vous avez des questions. Lacina Coulibaly.

Coulibaly : Concernant le point 8.6.5.2, durée des examens finaux. Je me demande s'il n'y a pas une contradiction. La ligne « là où le registraire réserve une période de 180 minutes pour l'examen final » et ça été ajouté ici, l'examen va être d'une durée plus courte, la durée prévue de l'examen final doit être communiquée par écrit aux personnes étudiantes par la personne recevant le cours au moins dix jours ouvrables avant de débiter la période des examens, mais par contre il y a un autre élément qui vient s'ajouter qui peut contredire. À la page suivante, « tout examen en salle de classe doit respecter la trame horaire établie par le ou la registraire même si les mesures d'accommodation universitaire sont utilisées ». Parce que d'un côté, on dit que si l'examen doit être plus court, on avise les étudiants dix jours ouvrables avant, mais en même temps, c'est écrit tout examen en salle de classe doit respecter la trame horaire établie par le registraire. Je sais pas.

Clarisse : C'est probablement le même qui est en trop.

Coulibaly : C'est la page 2 qui continue au début du tableau à la page 3. Je trouve qu'il y a une contradiction. Si on permet au prof d'aviser dix jours ouvrables avant que l'examen, cela est plus court, mais en même temps on dit que tout examen en classe doit respecter la trame horaire établie par le registraire.

? Je pense que ça doit quand même être dans le bloc donc s'il y a trois heures de réservées de 6 h 30 à 9 h 30, l'examen peut être de 6 h 30 à 8, mais ça peut pas commencer à 6 h si la trame établie par le registrariat était de 6 h 30 à 9 h 30. Donc il faut que le une heure et quart soit dans la trame de trois heures réservés si l'examen est sur seulement une heure quinze.

Président d'assemblée : Monsieur le vice-recteur.

VRER : D'après moi l'esprit du premier texte c'est aussi que le corps professoral doit respecter, c'est-à-dire qu'il pourrait pas offrir à sa classe de donner un examen le samedi matin par exemple si ses cours sont le jeudi après-midi. Je pense qu'il y a cet élément-là aussi qu'on doit respecter les trames horaires.

Président d'assemblée : Parfait, merci pour ces précisions. Jean-François Thibault.

Thibault : Merci monsieur le président. Toujours sur le 8.6.5.2, la deuxième phrase m'apparaît particulièrement ___ puis je me demande s'il y aurait pas lieu de la simplifier pour écrire par exemple si la durée prévue de l'examen final est plus courte, la personne responsable du cours devra en informer les personnes étudiantes par écrit au moins dix jours ouvrables avant le début de la période des examens. Ça m'apparaîtrait plus clair comme formulation, mais si vous voulez, je peux le placer dans le chat du Teams.

Président d'assemblée : Oui, s'il-vous-plait.

Thibault : C'est fait. Merci.

Président d'assemblée : Ça sera un amendement proposé par Jean-François Thibault. Je vous laisse prendre connaissance de la phrase qui est proposée. Appuyé par Hélène Albert. Si vous vous opposez à la nouvelle formulation, levez la main. Je vais demander à Janice de la relire.

Comeau : Jean-François Thibault a indiqué dans le clavardage « si la durée prévue de l'examen final est plus courte, la personne responsable du cours devra en informer les personnes étudiantes par écrit au moins dix jours ouvrables avant le début de la période des examens ».

Président d'assemblée : Et ça été appuyé par Hélène Albert. Je ne vois d'opposition. Si vous y opposez, levez la main. Je tiens pour acquis que Mona Luiza votre main c'est pour prendre la parole par la suite donc ce n'est pas une opposition. J'ai raison? Parfait. Donc amendement adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. Je cède la parole à Mona Luiza Ungureanu.

Ungureanu : Merci. Le point 8.6.6.1, deuxième paragraphe, « une fois par session pour une période maximum de trois jours » peut aussi avoir une interprétation que ces trois jours-là puissent être utilisés pendant la session d'examen. Est-ce que c'est bien ça qu'on veut et si cela est le cas, y a-t-il des règlements spécifiques qu'il faut mettre en place parce que si c'est cinq jours après, là on tombe dans les vacances et ça peut devenir bien baroque la situation.

Président d'assemblée : J'avais tenu pour acquis que ça s'appliquait à l'ensemble du semestre jusqu'à la fin des examens, une étudiante ou un étudiant pouvant être malade à tout moment et donc j'imagine que si ça se produit à la toute fin d'une session et qu'il y a des examens, qu'un étudiant ne passe pas un examen, bien ça sera remis en janvier par exemple. C'était mon interprétation de la chose. Andrée Roy.

Roy, A. : Merci monsieur le président. Ma question porte aussi sur le règlement 8.6.6.1, paragraphe 2. On dit, « la personne étudiante peut s'absenter de ses cours et de ses évaluations sur une base d'une déclaration signée sans pièce justificative ». Si la personne étudiante choisit de se prévaloir de ce règlement-là, est-ce qu'on peut supposer qu'elle va être absente à tous ses cours ou à seulement le cours qu'elle choisit ou doit-on vérifier qu'elle est absente à tous ses cours parce que j'ai un cas de ce style-là tout de suite?

Président d'assemblée : Encore là je suis désolé, mais je tiens pour acquis qu'une personne qui remplit ce formulaire-là et qui s'absente pendant trois jours est absente de tous ses cours et donc de tous ses examens, mais il se pourrait fort bien qu'on se trouve dans une situation comme ça et c'est difficile à vérifier. Je vais céder la parole à Anne Beinchet.

Beinchet : Merci monsieur le président. C'était un petit peu dans le même esprit où en discutant avec des collègues, on se demandait est-ce que c'est pour chacun des cours. Est-ce qu'on a ce droit-là pour chacun de nos cours ou est-ce que c'est pour tout le semestre? Comme ce n'est pas mentionné puis j'imagine que c'est sous-entendu, mais peut-être qu'on devrait le faire ressortir en disant une fois par session et pour l'ensemble des cours ou pour l'ensemble des cours et pour une période d'un maximum de trois jours, la personne étudiante, etc.

Président d'assemblée : On pourrait proposer un amendement. Vous proposez qu'on l'ajoute où exactement?

Beinchet : Une fois par session, pour l'ensemble des cours et pour une période...

Président d'assemblée : Pour l'ensemble des cours et pour une période d'un maximum et on continue.

Beinchet : Faut qu'on comprenne que c'est pas possible de le faire pour chacun des cours à un moment donné pendant le semestre.

Président d'assemblée : Oui, parce que c'est exactement l'esprit du règlement, mais on pourrait ajouter cette précision. Donc un amendement proposé par Anne Beinchet. Est-ce que c'est appuyé? Denis Lajoie, est-ce que vous acceptez d'appuyer? Votre main est levée, ça va faciliter les choses. Parfait. Donc si vous vous opposez à cet amendement, levez la main. Denis, je laisse votre main levée parce que je sais que vous voulez prendre la parole. C'est adopté comme amendement, merci beaucoup. Denis Lajoie.

Lajoie : Merci monsieur le président. Je pense qu'il serait pertinent, puis j'imagine que ça allait être fait de toute manière, mais que ça serait pertinent que le Comité des règlements fasse un retour après l'année. Comme ici, je peux soupçonner que ça pourrait poser problème le 8.6.6.1 lorsqu'on a des chargés de cours par exemple. Si leur contrat est échu par le temps que la reprise est mise à l'horaire, il y a un enjeu présumément important. J'ai pas de solution à proposer pour l'instant. Essayons-le avec la meilleure foi du monde, mais il faudrait probablement regarder comment ça été par la fin de l'année voir qu'est-ce qu'on a à proposer comme modification. Merci.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup, bonne intervention et c'est noté. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires? Sinon, nous allons passer au vote. On va tenir compte des amendements qui ont été proposés et adoptés. On avait une proposition dûment appuyée et c'est un vote Forms que vous allez recevoir dans quelques secondes donc nous allons procéder au vote. Vous pouvez voter. Nous avons le résultat du vote, c'est adopté à l'unanimité. Merci beaucoup. Micheline Gleixner.

Gleixner : Merci monsieur le président. Je voulais savoir est-ce que c'est déjà prévu qu'un comité, la RVD ou un comité quelconque, va évaluer l'impact du nouveau règlement 3.6.6.1 après une année de mise en œuvre ou est-ce qu'on doit proposer qu'une évaluation soit faite.

Président d'assemblée : Faites-vous référence au 8.6? Vous avez mentionné le règlement 3.

Gleixner : Le règlement 8.6.1, l'absence motivée.

Président d'assemblée : Ah oui, pardon. Le règlement dont on vient de parler. Je peux pas parler au nom du comité, mais je vais céder la parole à madame la vice-rectrice adjointe.

Dawes : Alors le Comité des règlements a déjà noté différents points par rapport au règlement donc au cours de l'année, on s'attend à recevoir d'autres rétroactions et une fois qu'on aura assez d'expérience avec ce règlement, on pourra apporter d'autres modifications. Aujourd'hui c'était vraiment ce qui était urgent et essentiel, mais il y en a d'autres certainement qui vont venir par la suite.

Gleixner : Merci.

Président d'assemblée : Mathieu Lang.

Lang : Je vais peut-être être un petit peu hors d'ordre, monsieur le président, mais j'ai remarqué dans le clavardage que l'intelligence artificielle qui se nomme facilitateur, écrit mon nom L-e-n-t donc j'en profite pour faire une chronique éducative pour l'intelligence artificielle qui nous écoute que c'est L-a-n-g. Peut-être que l'intelligence artificielle a fait une sorte de psychanalyse, mais je trouvais ça drôle.

Président d'assemblée : Le plus important c'est de savoir combien de T il met à ton prénom. Petite blague entre-nous. Merci Mathieu. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur soit l'intelligence artificielle ou le règlement ou les deux? Parfait, merci.

11. Rapport du Comité d'assurance de la qualité

11.1 Rapport de suivis du programme de doctorat professionnel en psychologie

Président d'assemblée : On passe au point 11 et on commence par le point 11.1, rapport de suivis du programme de doctorat professionnel en psychologie. Madame la vice-rectrice adjointe.

Dawes : Donc on passe de psychanalyse au doctorat professionnel en psychologie. Dans ce rapport, vous avez un rapport de suivis qui a été préparé par le Comité d'assurance de la qualité. Dans la première section, on parle d'éléments qui se reflètent dans le guide étudiant de ce programme concernant l'accessibilité et les questions d'accommodement. À la deuxième page par rapport aux données sur la diversité, on note que la taille de la cohorte rend la confidentialité importante. La procédure pour les équivalences, encore un élément dans le guide étudiant donc dans plusieurs cas, les actions concernent ce guide. Par la suite, on a les ressources, les différentes procédures où on doit s'assurer d'intégrer les principes de DID notamment pour l'annonce de postes et pour les entrevues. Après ça à la page 3, encore une fois le guide étudiant pour la procédure pour soulever des préoccupations. Le sondage étudiant qui a eu lieu au mois de mai. Ensuite, on a des modifications proposées à la structure du programme et justement à l'ordre du jour au point 14.1, on va voir ces modifications au programme. La question des résultats d'apprentissage comme tous les autres programmes, on prépare des résultats pour publication au répertoire et le cours d'histoire, ça c'est par rapport aux conditions d'admission. Je vais m'arrêter là.

Président d'assemblée : Parfait. Monsieur le vice-recteur, vous allez en faire la proposition?

VRER : Oui monsieur le président. J'aimerais faire la proposition suivante : que le Sénat académique adopte le rapport final de suivis du programme de doctorat professionnel en psychologie tel que modifié à la suite de la mise en œuvre des recommandations découlant du processus d'agrément de ce programme.

Secrétaire générale : Sur la proposition, elle a été modifiée alors on va la projeter à l'écran. Je vais la lire : que le Sénat académique adopte le rapport final de suivis du programme de doctorat professionnel en psychologie D.PSY.

Président d'assemblée : Est-ce que c'est appuyé? Appuyé par Sylvie Morin. Parfait. Donc questions, discussions, commentaires? Je ne vois pas de question donc ça sera un vote à main levée. Dans ce cas-ci si vous vous y opposez, levez la main. Je ne vois pas d'opposition donc c'est adopté à l'unanimité. Nous allons prendre une pause de cinq minutes justement donc jusqu'à 15 h 08.

PAUSE

11.2 Rapport de suivis du programme de baccalauréat ès sciences (nutrition) avec internat

Président d'assemblée : Nous allons continuer, il est 15 h 09. Ça nous amène au point 11.2, rapport de suivis du programme de bacc ès sciences en nutrition avec internat. Madame la vice-rectrice adjointe.

Dawes : C'est encore une fois un rapport final de suivis. À la première page, on mentionne la création d'un comité étudiant pour donner plus de visibilité au projet de RDC. Pour les activités de recrutement, notamment des kiosques d'information. Pour les ressources professorales, on mentionne le recrutement de deux personnes dans un cas avec une bourse de recrutement. Pour la rétention, des activités inter cohortes et on note une activité culinaire sur les habitudes alimentaires et recettes à la culture, Mi'kmaq. Ensuite au niveau de la pédagogie, l'intégration d'apprentissage par simulation. Il y a une restructuration du programme. En ce qui concerne le DSS, on peut entrer directement en 2^e année et il y a un cours qu'on reconnaît comme équivalent. Un nouveau cours en nutrition et environnement qui est développé. Ensuite on tombe dans les résultats d'apprentissage. Comme d'habitude, c'est un projet de révision des résultats d'apprentissage en collaboration avec le Centre d'excellence en pédagogie et je pense que c'est tout. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. On va en faire la proposition. Monsieur le vice-recteur, nous allons l'afficher.

VRER : On va l'afficher, oui : que le Sénat académique adopte le rapport final de suivis du programme de baccalauréat ès sciences (nutrition) avec internat. J'en fais la proposition.

Président d'assemblée : Merci beaucoup. Est-ce que c'est appuyé? Étienne Dako. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Hélène Albert.

Albert : Merci. J'essaie de retrouver mes notes puis je les retrouve pas, mais il y a eu mention d'un ajout de recettes autochtones puis ma question c'est juste est-ce que ça fait suite à une recommandation ou c'est quelque chose qui a été vu par le nouveau comité qui regarde les contenus autochtones pour s'assurer que le programme rencontre ces objectifs-là ou ça sera dans la prochaine évaluation?

Président d'assemblée : Pourriez-vous nous dire exactement où ça se trouve dans le document?

Albert : C'est ça, je le cherche parce que c'est entendu à l'oral, mais j'arrivais pas à le retracer. Je pourrais le retrouver, un instant.

Président d'assemblée : Parfait, on l'a trouvé je pense. Madame la vice-rectrice adjointe.

Dawes : Oui c'est dans la section rétention à la troisième page en haut de la page. C'est des activités organisées pour les personnes étudiantes.

Albert : Je sais que dans l'avenir on va regarder nos programmes, c'est peut-être dans la prochaine évaluation j'imagine, on va démontrer comment nos programmes rencontrent l'objectif de décolonisation. On est pas encore rendu là à ce moment ici, on est sur les rapports antérieurs et non pas ____.

VRER : C'est ça.

Albert : Très bien. C'est juste pour comprendre la différence entre les deux.

Président d'assemblée : Voilà. Merci beaucoup. Mélanie LeBlanc.

LeBlanc, M. : Merci monsieur le président. En fait, le dernier commentaire la sénatrice Albert a peut-être répondu en partie à ma question, mais je me demandais pourquoi les recettes de la culture Mi'kmaq et pas des cultures autochtones plus larges ou minimalement des cultures Mi'kmaq et Wolastoqey qui sont les deux peuples sur lesquels les campus se trouvent.

Président d'assemblée : Nathalie Carrier.

Carrier : Dans le fond, une des recommandations c'était d'avoir plus d'activités inter cohortes parce que les étudiants de 1^{ère} année font pas de cours en nutrition avant la 2^e année. Présentement ils sont en train de revoir la structure comme ça été dit et donc il semblait y avoir un peu de discordance où les étudiants étaient pas exposés à la nutrition ou même des activités organisées par les conseils étudiants, etc. Cette initiative-là avait été mise de l'avant parce qu'on a un contact avec une dame auteure Mi'kmaq qui a rédigé un livre de recettes puis elle est venue offrir une session culinaire aux étudiants dans le laboratoire d'alimentation pour leur présenter des mets traditionnels et c'est là que les étudiants des différentes cohortes ont pu aussi se rencontrer et avoir une activité inter cohorte dans ce cadre-là. Toutes les activités interculturelles ou qui répondent au plan d'action autochtone, c'est pas encore défini dans le cadre de l'assurance qualité pour répondre à Hélène, mais c'est certain qu'il y a du beau potentiel pour faire différentes activités de ce genre au sein du campus, pas juste au sein du programme de nutrition.

Président d'assemblée : Parfait. Merci beaucoup pour ces précisions. Madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : J'ai une question plus technique. Quand on identifie le libellé projet de modification majeure, est-ce que je peux prendre pour acquis que ça ça doit aller au CDP?

Dawes : Oui, pour la partie structure, ça dit à soumettre au CDP. C'est à la troisième page.

Secrétaire générale : Ok, je vais tourner la page, merci beaucoup.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires sur le programme de nutrition? Je n'en vois aucun donc nous allons voter. C'est à main levée encore une fois donc si vous vous y opposez, levez la main. Je ne vois aucune opposition, c'est adopté à l'unanimité.

12. Rapport du Comité de la planification

12.1 Nouvelle appellation du Département d'anglais

Président d'assemblée : Le point 12, rapport du Comité de la planification, le point 12.1, nouvelle appellation du Département d'anglais. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Cette proposition-là découle d'une recommandation qui a été faite lors du processus d'assurance qualité donc d'évaluation de programmes. En fait ce qui est proposé c'est de changer le nom du département de Département d'anglais à Département d'études anglaises. La raison est simple vraiment, il y a plusieurs raisons, mais la raison principale c'est que le nouveau libellé représenterait mieux le mandat du département, c'est-à-dire pas seulement offrir des cours d'anglais, mais il offre des programmes de formation donc il offre un programme de 1^{er} cycle. Il offre également une maîtrise donc le nouveau nom refléterait plus adéquatement le département puis d'ailleurs, ça concorde également avec ce qui se passe en études françaises donc on a un Département d'études françaises. Monsieur le président, j'aimerais de faire la résolution suivante : que le Sénat académique accepte de renommer le Département d'anglais pour qu'il porte le nom de Département d'études anglaises.

Président d'assemblée : Merci. C'est appuyé par Jean-François Thibault. Avant qu'on passe au vote, est-ce qu'il y a des questions? Je ne vois aucune question, vous allez recevoir le vote par Forms. Le vote a été envoyé. Le résultat du vote : 31 pour, 0 contre, c'est adopté à l'unanimité.

13. Rapport du Comité des programmes de 1^{er} cycle

13.1 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Le point 13, rapport du Comité des programmes de 1^{er} cycle, 13.1, résolutions transmises pour information. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Vous les avez entre les mains, il s'agit de l'adoption des résultats d'apprentissage généraux pour des cours d'histoire de 1^{er} cycle et également des résultats d'apprentissage pour les programmes de 1^{er} cycle en ingénierie.

Président d'assemblée : Parfait. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires sur ce point? Je n'en vois pas.

14. Rapport du Comité des programmes de cycles supérieurs

14.1 Modification au programme de doctorat professionnel en psychologie

Président d'assemblée : On passe au point 14, rapport du Comité des programmes de cycles supérieurs. Le premier point, le 14.1, modification au programme de doctorat professionnel en psychologie. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Ici également, c'est une recommandation qui découle du processus d'assurance qualité de nos programmes d'études et également dans ce cas ici d'un programme qui a un agrément. Madame la vice-rectrice adjointe a fait référence tout à l'heure qu'il y avait des éléments qui allaient passer au Sénat plus tard, c'est en fait ce point-ci. Il y a des points qui ont été adoptés notamment au niveau des changements dans les cours donc ça ça été adopté au Comité des programmes de cycles supérieurs. Ici il s'agit des conditions d'admission. Un des commentaires dans les rapports d'évaluation touchait la notion que les personnes étudiantes au programme devraient avoir un cours qui touche l'histoire de la psychologie donc essentiellement, la réplique de l'école c'était qu'il y avait déjà un cours qui existait au 1^{er} cycle. C'est un cours optionnel, mais qu'il y avait une note qui encourageait fortement les personnes étudiantes qui ont l'intention de suivre au D.PSY de faire le cours pendant leur baccalauréat. Essentially, le libellé serait une personne admise au programme n'ayant pas réussi un cours d'histoire de la psychologie de niveau 3000 ou 4000 de baccalauréat ou l'équivalent devrait le faire avant la fin de sa première année du doctorat professionnel en psychologie. On note que la grande majorité des personnes étudiantes qui s'inscrivent au D.PSY sont des personnes qui ont terminé leur formation initiale ici donc ça s'appliquerait surtout pour des gens qui viennent de l'extérieur, mais comme j'ai mentionné, le cours est déjà offert en 3^e année en psychologie. Monsieur le président, j'aimerais faire la proposition suivante.

Président d'assemblée : Je pense qu'il y a peut-être une légère modification au libellé donc je vais céder la parole à madame la secrétaire générale.

Secrétaire générale : Je pense qu'au tableau c'est bien : que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux autres exigences du programme de doctorat professionnel en psychologie. Alors on fait référence au paragraphe 2.3 du formulaire.

Président d'assemblée : Parfait. Vous en faites la proposition.

VRER : J'en fais la proposition, monsieur le président.

Président d'assemblée : Est-ce que c'est appuyé? Étienne Dako, parfait. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Si oui, levez la main. Aucune question. Nous allons procéder au vote. Vous allez recevoir dans quelques instants le formulaire Forms. Les résultats du vote sont 31 pour, 0 contre donc c'est adopté à l'unanimité.

14.2 Résolutions transmises pour information

Président d'assemblée : Le point 14.2, résolutions transmises pour information. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Vous les avez entre les mains. Essentially, c'est des modifications à des cours notamment en ingénierie au niveau de la maîtrise et également au niveau du D.PSY donc j'ai mentionné tout à l'heure les changements à trois cours du programme.

Président d'assemblée : Merci. Est-ce qu'il y a des questions? Il y en a aucune, parfait.

15. Destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes avec Forms

Président d'assemblée : Le point 15, destruction des fichiers Excel comprenant le détail des votes avec Forms. J'ai besoin d'une proposition et d'un appui. Proposé par Salah-Eddine El Adlouni et appuyé par Madeleine Lamboley. Nous allons procéder au vote donc si vous vous opposez à la proposition, levez la main. Aucune opposition donc c'est adopté à l'unanimité.

16. Rapport sur la diversité du secteur académique

Président d'assemblée : Le point 16, rapport sur la diversité du secteur académique 2024. Monsieur le vice-recteur.

VRER : Merci monsieur le président. Il s'agit ici du dépôt du rapport. C'est drôle parce que j'avais reçu la question au Sénat du mois de mai puis j'ai reçu le rapport quelques jours après le Sénat. Vous l'avez entre les mains. J'ai compris qu'il allait y avoir une nouvelle mouture du rapport sur justement les effectifs professoraux dans le secteur académique puis on pourrait à ce moment-là peut-être envisager une présentation si c'est la volonté du Sénat.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires? Denis Lajoie.

Lajoie : Merci pour le rapport, je l'apprécie beaucoup. Ça fait quelques années qu'on fait l'exercice, je pense qu'il serait peut-être rendu pertinent d'ajouter un suivi à travers le temps pour voir l'évolution de la chose pour la prochaine mouture. Merci.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup, c'est noté. Hélène Albert.

Albert : Merci monsieur le président. Je veux juste souligner qu'encore une fois, ça nous permet de voir comment on maintient les écarts importants entre les hommes et les femmes dans le parcours professoral où on trouve encore une très grande majorité d'hommes qui sont titularisés versus les femmes. C'est pour ça justement la question du sénateur Lajoie est importante parce que ça nous permettrait de voir au moins s'il y a des améliorations dans le temps puis ça serait intéressant éventuellement je pense qu'au-delà du quantitatif qui nous donne un portrait qu'on puisse essayer de voir à comprendre les raisons qui peuvent expliquer ces observations-là parce que ça m'apparaît en 2025 plutôt si pas surprenant ou très non souhaitable, on voudrait avoir plus d'équité tout au long du parcours universitaire. Merci.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour ces commentaires. Mélanie LeBlanc.

LeBlanc : Merci beaucoup. Justement pour une prochaine mouture, ça serait bien aussi de voir si cet écart entre les hommes et les femmes est-ce que c'est proportionnel au bassin de recrutement des personnes qui détiennent les PhD dans chacune des disciplines. L'autre chose que je voulais juste noter c'est cet écart qui s'agrandit au rang de titulaires entre les hommes puis les femmes. Ma première réaction c'était c'est probablement plus difficile d'accéder à la titularisation, mais en fait je me demande s'il y aurait pas moyen de mettre ça en parallèle avec des politiques ou des pratiques d'embauche à l'Université de Moncton qui auraient peut-être favorisé à un moment donné le recrutement des femmes. En tout cas, ce serait intéressant de voir pourquoi en fait il y a cet écart-là.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup pour ces commentaires. Olivier Clarisse.

Clarisse : J'allais dans le même sens. Année après année, on a toujours ce constat donc effectivement, il y a une grande disparité entre les emplois précaires qui sont plutôt féminins et des emplois mieux payés à plus hautes responsabilités qui sont masculins donc il y a cet écart. Effectivement, on voudrait voir si cet écart se ralentit ou se rapetisse. Ça c'est un premier point, mais au-delà de ce constat, quelles sont les mesures qu'on met en œuvre à l'université pour gommer cet écart-là? Quelle est la discrimination positive? Est-ce que c'est le format des promotions en permanence qui se font au détriment d'une catégorie de nos collègues, ce sont des questions qu'il faut se poser et je pense qu'on est au-delà du simple constat. Il faut être un peu plus proactif et trouver des solutions pour que l'on reconnaisse la juste valeur et le travail de chacune et de chacun. Et quitte à remettre en cause nos méthodes d'évaluation de promotions et de permanences. Je vous lance le pari dans les mains, mais c'est une réflexion qu'on doit porter collectivement et pas uniquement de faire des rapports année après année pour constater quelque chose qui a évolué très très lentement pour faire un nouvel équilibre.

Président d'assemblée : Merci beaucoup pour vos commentaires, M. Clarisse. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires sur le rapport? Hélène Albert.

Albert : On a fait des commentaires, mais est-ce qu'il y aurait des réactions aux commentaires qu'on fait?

VRER : Moi je peux certainement en faire, Mme Albert. On a certainement pris bonne note puis effectivement, on se pose toujours la question quoi faire avec ces données-là puis qu'est-ce qu'on peut mettre en place comme moyen pour améliorer certains constats qu'on peut faire. Je sais qu'on en a déjà discuté autour de certaines tables, je pense qu'il faut pousser la réflexion puis vraiment mettre en place des mesures concrètes qui va permettre de changer des choses. Je vais certainement m'asseoir avec notre chercheur institutionnel puis avec Mme Dawes pour voir un peu comment on peut mieux utiliser ces données-là pour soit changer nos pratiques ou comme le sénateur Clarisse l'a mentionné, peut-être apporter des changements à nos modes de fonctionnement, à nos documents qui s'apprêtent à la promotion et à la permanence d'autres pratiques qu'on peut avoir à l'interne.

Président d'assemblée : Merci beaucoup monsieur le vice-recteur. Gérard Poitras.

Poitras : Merci monsieur le président. Je sais que vous êtes tous au courant qu'à la Faculté d'ingénierie au point de vue de recrutement des femmes professeures éventuelles, on a beaucoup de difficultés point de vue recrutement. C'est encore le cas, ça pas changé. Je crois que c'est le temps peut-être de trouver des moyens où que lorsqu'on cible des personnes étudiantes potentielles qu'on peut leur garantir assez tôt un poste d'enseignant ou de professeur éventuel. Avec le système qu'on a tout de suite, c'est très difficile, ça encourage pas ces personnes-là à continuer leurs études.

Président d'assemblée : Hélène Albert, c'est pour un nouvel élément?

Albert : Oui, merci. Merci Sénateur Poitras et merci monsieur le président. Je dirais juste qu'en autres mesures les bourses de recrutement c'est souvent une belle manière de recruter des personnes qui normalement se verraient peut-être pas elles-mêmes dans ces possibilités de carrière-là puis ça c'est quelque chose qui existe dans nos conventions.

Président d'assemblée : Tout à fait, merci beaucoup Mme Albert.

17. Rapport du recteur et vice-chancelier

Président d'assemblée : Je ne vois aucune autre main levée donc on va passer au point 17, le rapport du recteur et vice-chancelier. Monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Merci monsieur le président. Je vais mentionner quelques éléments puis je suis toujours disponible pour répondre aux questions. Je vous rappelle que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a fait une annonce et a produit également des fonds pour développer un programme de physiothérapie. On parle ici entre 12 et 14 admissions dans le cadre de ce programme-là. L'objectif est d'avoir une première cohorte 2027-2028. Nos discussions avec l'Université de Sherbrooke, ils viennent d'avoir une évaluation au niveau de l'agrément de leur programme, ils sont donc en modification de leur programme et évidemment, on aimerait avoir la nouvelle mouture lorsqu'on va l'offrir donc il pourrait y avoir un délai, mais on est toujours en discussion avec l'Université de Sherbrooke. Ce matin également, on a eu une belle annonce du côté du Centre de formation médicale du Nouveau-Brunswick avec huit nouvelles places en médecine pour un total de 40 et ces huit places-là sont vraiment assignées pour des étudiants du Nouveau-Brunswick. Évidemment, ça vient aussi avec le financement pour les aspects opération puis il y avait aussi en même temps une annonce d'environ 4.2 millions pour effectuer les rénovations au niveau du Centre de formation du Nouveau-Brunswick pour faire en sorte que les installations puissent accueillir ces huit étudiants-là supplémentaires, mais également il faut se rappeler que le Centre de formation le programme a été créé en 2006 et donc après 20 ans, il y a eu aussi des changements dans la formation au niveau des futurs médecins qui fait en sorte que la configuration présentement est pas tout à fait optimale et donc c'est l'objectif de la rénovation du Centre de formation médicale. Je remercie ceux qui ont assisté au lancement des quatre chaires de recherche stratégique qui ont eu lieu le 29 septembre dernier. Je pense que c'est important de célébrer le succès et aussi supporter nos détenteurs de chaires de recherche. Également, on a tenu notre cinquième forum je crois, forum inter campus et cette fois-ci ça eu lieu au campus d'Edmundston. C'est une initiative qu'on pense effectuer à tous les deux ans. Dans deux ans ça sera au campus de Shippagan donc les cadres se sont déplacés, les doyens, etc. se sont déplacés au campus d'Edmundston. Je crois qu'on a eu un excellent forum. Il y avait un conférencier, Claude Beaulieu, qui nous a présentés une conférence sur Ensemble vers le sommet, mais je crois qu'un des éléments importants a été les discussions qu'on a eues sur la planification stratégique et le plan d'action. On est au mi-parcours présentement au niveau de la mise en œuvre et donc on a pris une période de pause pour revoir si nos objectifs et nos actions étaient toujours pertinents puis surtout essayer d'établir la priorité d'action au niveau de la présente année académique. Ça été aussi une occasion sur l'aspect social de favoriser le réseautage informel donc on a eu un souper collectif. Je pense que ça été un beau succès où les gens ont pris le temps d'échanger avec leur collègues. Également pour ceux qui avaient jamais visité le campus d'Edmundston, ça été une belle occasion de découvrir de belles installations tant dans différents secteurs au niveau du campus d'Edmundston. Enfin dans le cadre de la stratégie, on a mis en place aussi ce qu'on appelle des mini forums thématiques. Il va y en avoir trois cette année, le prochain en octobre c'est le forum sur les technologies donc l'objectif est de réunir les membres qui sont impliqués au niveau des différentes technologies sur nos trois campus pour voir s'il n'y a pas des possibilités d'harmonisation de certaines politiques, équipements, etc. Il y aura aussi un mini forum sur les ressources humaines en novembre et un forum également qui va toucher la rétention au niveau des étudiants qui va avoir lieu au mois de mai. Alors c'est ce qui terminerait mon rapport et comme je l'ai dit, je suis disponible pour des questions.

Président d'assemblée : Parfait. Merci beaucoup monsieur le recteur. Est-ce qu'il y a des questions?

18. Réunions du Conseil de l'Université

18.1 CDU-250920 (annuelle)

18.2 CDU-250920 (régulière)

Président d'assemblée : Aucune question. Merci. On va passer au point 18, réunions du Conseil de l'Université. Deux réunions du Conseil de l'Université, la première en septembre, la réunion ordinaire et la réunion annuelle, monsieur le recteur.

Recteur et vice-chancelier : Je ne m'attarderai pas trop sur la réunion annuelle puisque c'est surtout le dépôt des différents rapports des sous-comités du conseil. En ce qui concerne la réunion régulière, je pense qu'on a eu des bonnes discussions sur deux dossiers en particulier, le dossier de la contextualisation. Vous savez qu'on a un groupe de travail et ce groupe de travail a pour mandat de faire le suivi de la recommandation du Conseil de l'Université en ce qui concernait le processus relié à la dénomination de l'université où dans le cadre de cette recommandation on avait proposé ou le conseil a proposé d'explorer la possibilité de faire un exercice de contextualisation de l'origine de l'université, ligne de temps de l'université. Un peu de retard et un peu d'impatience de la part des membres du Conseil de l'Université. Le comité a quand même effectué du beau travail en terme de contenu. Maintenant on est beaucoup plus en terme de contenant, c'est-à-dire le format qu'on va exprimer ça et il y a déjà des actions qui ont été prises. On a engagé un consultant externe qui va travailler avec le groupe de travail plus sur la conception donc on a besoin de ce stade-ci beaucoup plus de gens qui sont dans la création et la production et donc on devrait voir un avancement de ce côté-là et l'objectif c'est de proposer une première ébauche ou des options au conseil de décembre ou en début d'année. L'autre point c'était par rapport à la philanthropie. Comme vous savez, on a trois entités philanthropiques, une sur chacun des campus pas tout à fait philanthropique puisqu'à Edmundston c'est l'Association des anciens et anciennes de St-Louis-Maillet qui ont pris la responsabilité de faire des levées de fonds pour le campus d'Edmundston et c'est la même chose du côté du campus de Shippagan, les Amis et anciens du campus de Shippagan. L'habitude a été qu'on demande un rapport ou une présentation du Bureau du développement de la philanthropie au niveau du campus de Moncton, mais on a pas accès, on a pas l'opportunité d'entendre les bonnes choses

qui se font du côté de Shippagan puis d'Edmundston donc on a proposé d'inviter nos associations à la fois d'Edmundston et de Shippagan de venir présenter leur rapport, la contribution qu'ils ont au niveau du développement des campus puis surtout le support financier qu'ils apportent à nos étudiants. Ça termine mon rapport, monsieur le président.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur les réunions du Conseil de l'Université? Hélène Albert.

Albert : J'allais juste pour dire que je trouve ça intéressant le dernier commentaire que vous avez fait sur la philanthropie, mais je pense que dans une visée, c'est probablement ça l'objectif, mais dans une visée réseau ou dans une visée sur le plan stratégique, ça serait bien que ce soit une habitude dorénavant parce que ça fait partie de l'ensemble de l'université puis je dirais de la contribution des citoyens et citoyennes du Nouveau-Brunswick à l'université puis à son rayonnement puis à sa pérennité. Je trouve ça vraiment intéressant, merci.

Recteur et vice-chancelier : Si vous me permettez monsieur le président, je pense que l'élément important que j'ai omis, le président, Denis Mallet, a accepté un nouveau mandat de cinq ans à la présidence du Conseil de l'Université de même que Denise Frenette à la vice-présidence.

Président d'assemblée : Parfait, merci beaucoup pour ces précisions.

19. Affaires nouvelles

Président d'assemblée : Le point 19, affaires nouvelles. De notre côté, il n'y a rien à signaler.

20. Prochaine réunion régulière : le vendredi 31 octobre à 9 h, en présentiel, au campus de Moncton

Président d'assemblée : Le point 20, la prochaine réunion du Sénat académique se tiendra le vendredi 31 octobre à 9 h en présentiel ici au campus de Moncton.

21. Clôture

Président d'assemblée : C'est tout pour cette réunion donc je propose la levée de la séance. Je vous souhaite un bon vendredi et une bonne fin de semaine et à la prochaine.